



Mensuel d'information communale,  
les articles à paraître doivent être  
déposés en Mairie ou envoyés par mail  
[mairie.saintbarth@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbarth@wanadoo.fr)  
Rédaction Administration et Impression  
Mairie de St Barthélemy



**OUVERTURE DU SECRETARIAT**

**SOMMAIRE**

- \* Le mot du Maire
- \* M CHENAVAS
- \* Remise des dictionnaires à l'école
- \* Environnement et sécurité
- \* Les dangers de l'été
- \* Ambroisie
- \* C.C.A.S.
- \* Activités à la rentrée
- \* A vos agendas
- \* Etat Civil

**SITE INTERNET**  
[www.saint-barthelemy38.fr](http://www.saint-barthelemy38.fr)



04 74 84 63 25

**Lundi** 8h30 - 12h00  
13h30 - 17h00  
**Mercredi** 8h30 - 12h00  
13h30 - 17h00  
**Vendredi** 8h00 - 12h00

## BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS

### Le mot du Maire

Juillet, c'est le soleil, les jours les plus longs, ce sont les vacances, la fête des voisins, les fêtes du village. C'est aussi pour l'équipe municipale un premier bilan de ces 4 mois d'activités ; déjà beaucoup de réunions ont eu lieu, différents travaux importants comme la reconstruction du mur Est du cimetière ou la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée.

Malheureusement ces jours ensoleillés sont assombrés par le décès de deux personnes bien connues à ST BARTHELEMY : notre centenaire M ANDREVON Frédéric, avec lui une partie de notre mémoire collective s'en va... M CHENAVAS Jean, Président d'Oron et Patrimoine qui a su fédérer une équipe autour de lui avec pour but de faire vivre notre village et améliorer son patrimoine.

À ces deux familles, au nom du Conseil Municipal je présente nos sincères et respectueuses condoléances.

Gérard BECT

### DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45	Route de Manthes Tél 04 74 84 61 81
Mardi		
Mercredi	} 13h30 - 17h45	pensez à votre badge
Jeudi	13h30 - 17h45	
Vendredi	} 8h30 - 17h45	
Samedi		

### POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

**HALL Mairie** bac cartouches lasers, jet d'encre

### ORDURES MENAGERES



Passage le **MERCREDI MATIN**  
**pour tous problèmes ou questions**  
**sur les ramassages contactez la**  
**CCTB 04 74 84 67 29**

### BRICOLAGE/ JARDINAGE

Horaires à respecter



- \*les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- \*le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- \*le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

### Jean CHENAVAS vient de nous quitter.

Au sein de la commune il a œuvré, comme Président de l'association "Oron & Patrimoine", depuis sa création en 2005, aux réalisations et manifestations maintenant bien connues de tous et ainsi, activement participé au "Bien Etre de vivre dans notre village".

Tous les membres de notre association auront à cœur de continuer dans le cadre de cet objectif, avec l'esprit qui était le sien, ouvert aux idées constructives et de rassemblement.

Merci à Jean CHENAVAS d'avoir été cet homme là.

Oron & Patrimoine.

### INSCRIPTIONS

### CANTINE SCOLAIRE rentrée 2014/2015



Les parents bénéficiaires du service de la cantine scolaire sont priés d'inscrire leurs enfants avant **le vendredi 22 août en Mairie UNIQUEMENT.**

Monsieur Luc BERNIER, adjoint, a remis des dictionnaires aux 23 élèves de CM2 qui rentrent en 6<sup>e</sup> à la rentrée, en présence de leur institutrice Mme MAISONNAT et de Mme DUFFOUR, directrice, bonne continuation à tous.



### COLLECTE DE SANG À BEAUREPAIRE

Lundi 4 août 16h30/20h



# Environnement et Sécurité

## POUR PRÉVENIR LES RAVINEMENTS DE LA MONTÉE DU CALVAIRE

Lors de très fortes pluies, au nord de l'agglomération, des eaux pluviales collectées sur le plateau viennent s'écouler par la montée du Calvaire. Cette voie communale avait été déstabilisée et une partie de son revêtement emporté. Des matériaux ont été déposés jusqu'à la RD519. Depuis elle a été réparée.

Pour éviter que de tels ravinements se reproduisent il faut agir en amont en fixant les eaux pluviales et en favorisant leur infiltration sur les terres agricoles.

Comme nous vous en avons fait part une étude est en cours et sera finalisée cet automne. Elle est financée en partie par le Syndicat Hydraulique et réalisée par des techniciens de la Chambre d'Agriculture.

Tout se fait en concertation avec les exploitants agricoles dont les terres sont concernées, et les municipalités de SAINT-BARTHÉLEMY et de PISIEU.

Divers aménagements sont envisagés : bandes enherbées, haies, fossés de collecte et de direction des eaux, puisards. C'est en associant ces diverses techniques et après consultation de l'Agence de l'Eau que seront définies et proposées les solutions possibles.

Une réunion générale avec la participation de représentants de la CCTB et du Conseil Général permettra d'arrêter le projet définitif... pour passer à la réalisation.

*Bruno DANNONAY, Adjoint, Environnement et Sécurité*

## SECURITE DES ENFANTS

Les vacances scolaires sont là.

Les enfants vont pouvoir profiter de la vie en plein air, explorer l'environnement et étendre leur domaine d'activités. C'est un comportement naturel.

Cependant il est bon de leur rappeler que certains lieux doivent être respectés : le cimetière n'est pas une aire de jeux. D'autres endroits particulièrement dangereux sont interdits : les friches industrielles de l'ancien site Rhônalbois et de la Tannerie.

Dans l'intérêt des enfants nous demandons aux parents d'être vigilants.

Que l'été se passe bien pour tous !



## En période de fortes chaleurs ou de canicule

### PERSONNE ÂGÉE

- ↳ Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- ↳ Je ne sors pas aux heures les plus chaudes
- ↳ Je plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- ↳ Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- ↳ Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- ↳ Je bois environ 1.5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool
- ↳ Je donne de mes nouvelles à mon entourage



### ADULTE ET ENFANT

- ↳ Je bois beaucoup d'eau
- ↳ Je ne fais pas d'efforts physiques intenses
- ↳ Je ne reste pas en plein soleil
- ↳ Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- ↳ Je ne consomme pas d'alcool
- ↳ Au travail je suis vigilant pour mes collègues et moi-même
- ↳ Je prends des nouvelles de mon entourage



En cas de malaise ou de coups de chaleur j'appelle le 15. Pour plus d'info 0 800 06 66 66 ou [www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule) Ou [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou 32 50

# LES AUTRE DANGERS DE L'ETE

## Accidents dans l'eau : les noyades

Surveillez les enfants et ne les laissez pas seuls dans la piscine, ou au bord de l'eau/ de la mer.

## Accidents de jardin

Attention aux tondeuses, aux sécateurs, aux râteaux, à l'utilisation des produits comme les pesticides par exemple. Surveillez et protégez les enfants de ces dangers ; ne les laissez pas s'approcher de ces matériels et protégez-vous aussi (gants, masque, bottes).

## Les chutes

Les chutes sont très fréquentes chez les enfants. Ces accidents arrivent souvent dans les parcs de jeux, dans la cour ou dans le jardin, ou lors de la pratique de sport comme les rollers ou le skateboard.

## Les incendies, les feux, les explosions

Les feux constituent de réels dangers pour tout le monde. Les brûlures et les incendies sont fréquentes lors des feux de camp, ou au cours d'un barbecue au charbon de bois par exemple...

## Attention à la nourriture!

En été, nous avons tous tendance à manger dehors ; mais faites attention aux effets de la chaleur sur certains aliments. Les indigestions sont fréquentes car la chaleur favorise la faim, mais l'estomac et le système digestif ne suivent pas le rythme. Faites particulièrement attention à la consommation excessive de crèmes glacées chez les enfants. Buvez beaucoup d'eau.

Source INPES

 MAIRIE C.C.A.S.  
(Centre Communal d'Action Social)  
☎ 04 74 84 63 25

Quelques services :

- ☎ Téléalarme
- ☎ AIDE à la personne (ADMR)
- ☎ Repas de fin d'année
- ☎ N° d'urgence :  
18 POMPIERS  
15 SAMU  
112 DEPUIS UN MOBILE

## Centre Social et Culturel *Activités 2014 - 2015*

Le Centre Social ouvrira ses portes le **samedi 13 Septembre de 14h à 18h** pour vous présenter ses différentes missions et actions.

Venez nous rencontrer et vous inscrire.

**Les nouveautés 2014-2015** : Langue des signes, Hip hop enfants, Zumba-Step ados.

Une semaine d'essai gratuite est prévue entre le 8 et le 12 septembre

**Inscriptions à partir de 14h samedi 13 Septembre**

Voici les activités proposées :

ENFANTS : ECHECS enfants/ados, HIP HOP - 7/11 ans, KARATE, JUDO, MODERN JAZZ, PLATEFORME 4/6 ans,

ADOS : HIP HOP, ZUMBA-STEP, KARATE, MODERN JAZZ,

ADULTES/ADOS : ECHECS

EN FAMILLE : KARATE

ADULTES : KARATE, JUDO, YOGA, AEROBIC, ZUMBA, MODERN JAZZ, DESSIN, ALLEMAND, ANGLAIS (confirmés), ANGLAIS (débutants), CUISINE traditionnelle, MELI - MELO, MARCHE, GYM ASTA, MÉMOIRE, SCRABBLE, GENEALOGIE sur internet, INFORMATIQUE, LANGUE DES SIGNES

PLAQUETTE PROCHAINEMENT DISPONIBLE AU CENTRE SOCIAL OU EN MAIRIE

*Pensons un peu à la rentrée...*

## PRATIQUER LE TAI JI-QUAN QI GON À ST BARTHELEMY SALLE DES FETES



Chaque

☎ Lundi 19h15-20h15

☎ Jeudi 19h15-20h15

Inscriptions ET renseignements

**06 07 44 18 64**

Instructeur **ROMET Corinne**

BEES I kung fu,

Membre du collège d'enseignants de l'ITEQG

**ASSOCIATION KUN-FU SHAOLIN  
BEAUREPAIROIS**

☎ **Rentrée** lundi 8 septembre à 19h15

😊 1 cours d'essai gratuit



## BIBLIOTHEQUE

À partir de septembre la bibliothèque ouvrira ses portes en plus des samedis (11h à 12h)

tous les 1ers mardis de chaque mois de 17h30 à 18h30

Soit les mardis :

2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre, 6 janvier 2015...

Si d'autres dates intéressent nos lecteurs essayez de nous le faire savoir

Bonnes vacances à tous

Danièle FRANDON



## ST BARTHELEMY SCRABBLE

le mardi à 14h15 Salle Tony Chabert (rdc de la mairie)

# LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

## Développement et diffusion de l'AMBROISIE

Originaires d'Amérique du Nord, introduites involontairement avec des graines de fourrage à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'**Ambroisie** (*Ambrosia artemisiifolia*) est une **plante annuelle envahissante très allergisante posant un grave problème de santé publique (6 à 12% de personnes sensibles) : elle doit être éliminée avant sa floraison.**

**Elle se développe** à partir de mars ou avril de **préférence sur des terrains nus** (non végétalisés) ou **remaniés** (bords des routes, chantiers, cultures de printemps, intercultures, friches urbaines, rives des cours d'eau...).

**Elle est très présente en Rhône-Alpes**, notamment **dans le Nord-Isère, le Couloir Rhodanien, la plaine de l'Ain, l'est de l'Ardèche et le centre de la Drôme.**

Sa **floraison**, et donc la **production de pollen**, se déroule fin juillet, août et septembre. Il est porté par les vents, parfois sur plusieurs dizaines de kilomètres. Les **graines**, petites et très nombreuses (jusqu'à 2.000 par plan), mûrissent fin septembre et début octobre puis se dispersent en novembre dans l'environnement (leur durée de vie dans les sols est de plus de dix ans et elles sont prêtes à germer dès que les conditions leur sont favorables).

La **dissémination à distance** des graines suit les voies de communication, elle est principalement assurée par les engins agricoles, les engins de fauchage des bords de route et les transports de terres lors des chantiers de BTP. La contribution du vent (progression de quelques mètres) et des oiseaux reste marginale. La graine peut aussi s'accrocher aux poils des animaux et aux vêtements.

## Lutte contre l'AMBROISIE

### Le cadre réglementaire :

**Il n'existe pas encore de texte réglementaire spécifique à l'Ambroisie** (ni en France, ni en Europe). Cependant en tant que plante sauvage pouvant provoquer des troubles de santé elle relève de textes généraux du **Code de la Santé Publique**, du **Code des Collectivités Territoriales** (en particulier des articles L2212-1, L2212-2 et L2213-25), du **Code de l'Environnement** (L110-2), du **Code Pénal** (L121.3).

**En Isère : l'Arrêté Préfectoral 2000-1572 du 7 mars 2000, modifié par l'Arrêté 2009-02370 du 17 mars 2009, prescrit la destruction obligatoire de l'Ambroisie.**

**Un projet de loi a été déposé en avril 2013**, par le député isérois Alain Moyne-Bressand, **pour classer l'Ambroisie dans les organismes nuisibles pour la santé et instituer l'obligation de lutter contre cette mauvaise herbe.**

Le **Maire** est responsable de la mise en application de l'Arrêté Préfectoral dans sa commune :  
-information, -mise en demeure, -procès verbal, -saisie du juge des référés.

La **DDT** au titre de la PAC doit aussi effectuer des contrôles dans le domaine agricole.

Devant les difficultés d'application constatées l'association "Stop Ambroisie" : - propose de remonter le pouvoir Ambroisie au niveau de l'Etat (à la Gendarmerie), -demande que la DDT effectue plus de contrôles PAC. Elle espère aussi beaucoup de la future loi qui déclarera l'Ambroisie "plante nuisible" et la soumettra à la réglementation correspondante.

### Le Plan départemental de lutte contre l'Ambroisie

Ce plan, **en cohérence avec le Plan Régional Santé Environnement**, associe : -les services de l'Etat, - l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Rhône-Alpes, -les collectivités locales (communes, communautés de communes), -la profession agricole, -les gestionnaires de voiries, -les associations.

Dans ce cadre **un nouvel acteur est instauré : Le Référent Ambroisie.**

**Les Référents sont nommés à l'échelon communautaire** (Claude NICAISE, Maire de Pact, pour la CCTB) **et communal** (Bruno DANNONAY, pour Saint-Barthélemy).

**Ils doivent être les pivots d'un dispositif qui, pour être efficace, demande nécessairement l'implication de tous dans les domaines : -privés, -publics, -agricoles, -BTP.**

Le Référent : -informe la population, -définit les foyers, -alerte les propriétaires, résidents, exploitants, services techniques compétents, -propose des solutions adaptées, -assure le suivi, -cartographie les zones...

### Les moyens de lutte sur le terrain

**La lutte contre l'Ambroisie concerne au même titre le détenteur d'un jardin ou d'un terrain inoccupé, l'exploitant agricole, les collectivités territoriales, les professionnels du BTP.**

- A titre préventif il convient de : **-ne pas laisser les terrains en friche, -couvrir les sols nus** (végétalisation, paillage, film géotextile), **-ne pas transporter les graines** avec les engins, les roues souillées, **-contrôler l'origine des terres rapportées ou déplacées...**

- L'**arrachage** systématique est le meilleur moyen. Il est possible sur de faibles surfaces (jardin) mais peu envisageable au delà.

- La **fauche** pratiquée juste avant la floraison a une certaine efficacité (pas trop tôt pour limiter une nouvelle repousse avec ensuite une floraison plus près du sol). La pratique de deux fauches au cours de l'été est un bon compromis, adoptée en général dans l'espace public à l'échelon communal et communautaire, c'est ce que nous mettons en pratique à Saint-Barthélemy.

- Sur les terres agricoles les **désherbants totaux** peuvent être utilisés dans les inter-cultures. Les Tournesols sont fréquemment infestés : des nouvelles variétés, obtenues par mutagenèse, tolèrent le traitement en post levée avec les **désherbants sélectifs**.

- Le **déchaumage** pratiqué systématiquement sur les terres agricoles en deux passages après la récolte des céréales.

---*La communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi) met en œuvre et évalue des **techniques plus performantes** : - pour les jeunes plantes : **traitement thermique** par infrarouge pour les détruire partiellement, bloquer leur développement et inhiber la floraison, - pour les plantes à un état plus avancé : **fauchage avec aspiration** puis compostage neutralisant les graines... **Tout ceci avec des matériels spécifiques.***

---*La commune de Roussillon consacre 13 000 € par an pour lutter contre l'Ambroisie.*

---*La communauté de communes ViennAgglo mesure à Estrablin les résultats et le coût d'une "lutte maximum" associant un ensemble d'interventions et de moyens.*

### Conclusion

**L'éradication de cette plante (zéro Ambroisie) est actuellement impossible** du fait de son mode de développement, de sa dispersion (il en pousse même dans les bois) et de l'imperfection des moyens techniques dont nous disposons.

**Mais nous devons limiter au maximum son développement** afin de maintenir le niveau de pollution de l'air par son pollen à un stade suffisamment bas pour ne pas provoquer d'allergies.

**Les meilleurs résultats s'obtiendront par l'association des techniques combinant arrachage, fauchage raisonné et végétalisation... et grâce à la participation active de tous.**

*Bruno DANNONAY, Adjoint, Commission Environnement*

# A VOS AGENDAS

## Grande Vente et Petits Prix La Ressourcerie de Bièvre Valloire

**-50 % uniquement sur  
tous les jouets,  
matériel de  
puériculture et  
vêtements enfants !!!**

**Samedi 2 août**

10h - 18h à St-Pierre de Bressieux  
200, Route du Village

la ressource  
du pays de bièvre-valloire

## VIRIVILLE du samedi 23 au 27 août 212ème Fête de la Jeanne Sappey



Pendant 5 jours, traditions et moments conviviaux : corso fleuri et illuminé, repas festif, jeux pour enfants, manèges, vogue, concours de boules et pétanque, foire aux célibataires, bal, fête foraine...

Samedi 23 août : 21h ouverture officielle, animations penas et fête foraine  
Dimanche 24 août : 12h repas du comité des fêtes, 17h corso fleuri, 22h feu d'artifice et fête foraine en journée.  
Lundi 25 août : 10h30 jeux pour les enfants, 14h concours de boules quadrettes, 21h foire aux célibataires, fête foraine et animation sono Activ'music  
Mardi 26 août : 14h concours de boules doublettes, 21h corso illuminé, fête foraine et sono activ' music  
Mercredi 27 août : 14h concours de pétanque, 20h soupe au pistou et clôture.

**FESTIVAL BERLIOZ**  
BERLIOZ EN AMÉRIQUE  
AU TEMPS DES RÉVOLUTIONS INDUSTRIELLES

Billetterie ouverte !  
[www.festivalberlioz.com](http://www.festivalberlioz.com)  
tél. 04 74 20 20 79

21 <--> 31  
AOÛT  
2014

LA CÔTE SAINT ANDRÉ



Les associations  
Saint Barthélemy Les Vieilles Soupapes  
Oron et Patrimoine Lentiol  
vous proposent une journée champêtre

## " du grain au pain " Dimanche 3 août 2014

à partir de 10h30  
au stade de Saint Barthélemy

10h30 Défilé de tracteurs dans le village  
12h00 Apéritif  
13h00 Repas sous chapiteau  
15h00 1<sup>ère</sup> séance de battage à l'ancienne  
17h00 2<sup>ème</sup> séance de battage à l'ancienne

Animation et exposition de matériels anciens  
Démonstration d'artisanat ancien  
Producteurs locaux : miel, fruits, vin...  
Buvette  
Vente de pains et pognes cuits au four sur place

Repas sur réservation  
Entrée et parking gratuits

Renseignements et réservations : [oronpatrimoine@gmail.com](mailto:oronpatrimoine@gmail.com)  
Office tourisme de Beaurepaire - Tél : 04 74 84 68 84



## ETAT CIVIL



le 20 juin 2014

Monsieur ANDREVON Frédéric est décédé à l'âge de 100 ans

Toute notre sympathie à la famille

le 20 juillet 2014

Monsieur CHENAVAS Jean est décédé à l'âge de 79 ans

Toute notre sympathie à la famille

## MARCOLLIN Samedi 30 et dimanche 31 août FARANVOLE SAUVAGE ET LIBRE



Rassemblement de cerfs volants. une centaine de clubs de toute la France et de l'étranger se retrouvent pendant 2 jours.

Démonstrations de cerfs-volants pilotables, der cerfs-volants mono-fils. Jardins du vent. Atelier de construction. Compétition régionale de cerfs-volants acrobatiques.

Ouvert à tous. Buvette-et petite restauration

33 activités sportives  
150 topoguides gratuits  
à télécharger sur  
[WWW.ISERE.FR](http://WWW.ISERE.FR)

Où pratiquer le VTT, l'escalade, la randonnée en Isère...

### ISERE OUTDOOR

Accrobranche	Aéro-modélisme	Aviron	Baignade	Canoe-Kayak	Canyoning	Parachutisme	Parapente
Cerf-volant	Course d'orientation	Cyclisme	Escalade	Golf	Kite-snow	Randonnée	Raquette à neige
Kite surf	Mountain board	Plongée sous-marine	Rafting	Pêche	Planche à voile	Saut à l'élastique	